

Rendre un logement avant la date prévu fait-il baisser le loyer

Par le quéré, le 13/07/2009 à 19:35

Bonjour,

mon locataire veut me rendre les clés du logement avant la date prévu (15 jours à l'avance), suis-je dans l'obligation de faire un prorata pour le loyer? ou même si je reprends le logement avant la date prévu, je peux demander le loyer entier?

MERCI

Par Solaris, le 13/07/2009 à 20:16

Bonjour,

Si vous reprenez les clés avant, vous ne pourrez pas demander le loyer jusqu'à la fin du préavis. Il faudra faire un prorata jusqu'au jour de la remise des clés.